

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE TENUE LE 20 NOVEMBRE 2023 ET PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR YAN BOUCHARD, PRÉSIDENT.

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Claudine Tremblay, parent district # 2
Monsieur David Lavoie, parent district # 3
Monsieur Yan Bouchard, parent district # 4
Madame Stéphanie Saint-Gelais, parent district # 5

Madame Julie Bourgoing, personnel
Madame Patricia Lavoie, personnel
Madame Geneviève Lévesque, personnel

Madame Julie Dubé, membre de la communauté
Madame Josée Mailloux, membre de la communauté
Monsieur Carl Prévèreault, membre de la communauté
Monsieur Luc Rioux, membre de la communauté

MEMBRES ABSENTS :

Madame Marie-France Bélanger, parent district # 1
Monsieur Dave Breton, personnel

PARTICIPENT :

Madame Nadine Desrosiers, directrice générale
Monsieur Maxime St-Pierre, secrétaire général par intérim
Madame Lise Babin, directrice des services éducatifs, personnel d'encadrement sans droit de vote

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 La séance est ouverte à 19h00.

1.2 Assermentation de trois administrateurs

Mme Julie Bourgoing, membre provenant du personnel de soutien, est invitée à lire et signer une déclaration sous serment dans laquelle elle déclare qu'elle remplira fidèlement les devoirs de la charge de membre du conseil d'administration au meilleur de son jugement et de ses capacités.

Mme Julie Dubé, membre provenant de la communauté profil gouvernance, gestion des risques ou des ressources humaines, est invitée à lire et signer une déclaration sous serment dans laquelle elle déclare qu'elle remplira fidèlement les devoirs de la charge de membre du conseil d'administration au meilleur de son jugement et de ses capacités.

Mme Claudine Tremblay, parent provenant du district # 2, est invitée à lire et signer une déclaration sous serment dans laquelle elle déclare qu'elle remplira fidèlement les devoirs de la charge de membre du conseil d'administration au meilleur de son jugement et de ses capacités.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES

CA-2023-11/01

IL EST PROPOSÉ par David Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Devancer le point 7.2 au point 4;

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2023

CA-2023-11/02

IL EST PROPOSÉ par Josée Mailloux et **RÉSOLU** à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal du 14 août 2023 sans modification.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

7.2 Décision – École Monseigneur-Labrie

M. Guy Côté, maire de Godbout, prend la parole et décrit brièvement qui sont les citoyens présents provenant de sa communauté. Il revient sur la lettre envoyée la semaine dernière à tous les membres du conseil d'administration. Il manifeste son inquiétude en lien avec la possibilité que des familles quittent la municipalité en cas de fermeture de l'école. Des craintes reliées au transport scolaire persistent toujours. Il mentionne que le temps requis pour le déplacement des élèves en cas de fermeture de l'établissement scolaire pourrait avoir un impact négatif sur le décrochage scolaire. De plus, la température et la noirceur sont des enjeux qu'ils peuvent facilement remarquer à ce temps de l'année. Il amène de nouveau le projet de quartier résidentiel en développement. Il souhaite une rencontre avec Mme Desrosiers, le préfet de la MRC et le député de René-Lévesque, afin de faire avancer leur projet de revitalisation de la municipalité. M. Côté estime qu'en cas de fermeture de l'école, une réouverture serait impossible.

Mme Valérie Desbiens, parent d'un élève de Godbout et conseillère municipale, explique voir une évolution dans le bien-être de son enfant vivant avec un spectre de l'autisme, grâce à son déménagement dans un petit milieu et à l'aide d'une préposée de l'école. Selon elle, il apprendrait mieux puisqu'il n'aurait pas à faire de longues minutes en transport scolaire. En cas de fermeture de l'école Monseigneur-Labrie, il devra rester à la maison et ne sera pas socialisé. Elle affirme que des démarches sérieuses sont entamées par le « Comité Sauvons notre école » et demande une année supplémentaire avant la décision des membres du CA. Mme Desbiens ajoute que la clientèle de l'école a doublé dernièrement, passant de 3 à 6 élèves.

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, rappelle que l'école de Baie-Trinité est plus près de Godbout de plusieurs kilomètres, comparativement à celles de Baie-Comeau. Il s'agit donc d'une option pour les parents qui s'inquiètent de la distance.

Mme Claudine Tremblay, membre parent district # 2, se questionne sur la socialisation des jeunes avec si peu d'élèves dans leur milieu. La préposée de l'école de Godbout souligne qu'un petit milieu mène à plusieurs avantages dont la facilité des sorties en petit groupe.

M. Denis Buckingham, résident de Godbout, demande de mettre de l'avant le côté humain et non le côté monétaire de la décision.

M. David Lavoie, membre parent du district # 3, donne son avis sur la situation et rappelle qu'il sera important que la décision soit prise en fonction de l'état actuel du dossier du comité. Il affirme ne pas être convaincu de l'avancement des projets jusqu'à maintenant, en l'absence de nouveaux éléments depuis l'assemblée publique de 2022.

Mme Desrosiers, en réponse à M. Buckingham, confirme que le plan monétaire n'est jamais mis de l'avant lors d'un processus de fermeture d'école. Elle explique que la réussite des élèves est la priorité.

Mme Anne Michaud, ancienne résidente de Godbout, affirme que la fermeture d'une école représente la fin d'un village.

M. Carl Prévèreault **PROPOSE** un huis clos pour prendre la décision suivant les arguments entendus.

HUIS CLOS 19 h 52

M. Carl Prévèreault **PROPOSE** la fin du huis clos;

FIN DU HUIS CLOS 20 h 37

Considérant la fin du sursis accordé au « Comité Sauvons notre école » par le conseil d'administration lors de la séance du 20 février 2023;

Considérant que les démarches d'analyse se sont poursuivies et qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle demande de maintien ou de fermeture de l'école Monseigneur-Labrie;

Considérant les critères soumis au « Comité Sauvons notre école », afin de renverser la décision du 20 février 2023 de procéder à la fermeture de l'école, à savoir :

- L'école Monseigneur-Labrie accueille désormais 15 élèves comme prévu à la Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modifications de certains services éducatifs;
- La Municipalité de Godbout et le CISSS de la Côte-Nord et/ou d'autres locataires ont signifié par écrit leur volonté d'occuper une partie des locaux de l'école Monseigneur-Labrie et leur engagement à partager les coûts de rénovations si nécessaire ainsi que les coûts d'entretien continu;

Considérant que les derniers suivis faits par notre directrice générale avec le président du « Comité Sauvons notre école » depuis l'octroi du sursis n'ont pas démontré d'avancée favorable à la réalisation des objectifs demandés;

Considérant que lesdits critères n'ont pas été rencontrés et que le « Comité Sauvons notre école » n'a pas démontré que ces critères ont été répondus en date des présentes;

Considérant la mise à jour des démarches du « Comité Sauvons notre école » et des développements potentiels dans la prochaine année tel que rapporté aujourd'hui;

Considérant la volonté de poursuivre les démarches de fermeture de l'école Monseigneur-Labrie, tel que stipulé dans une résolution adoptée en séance régulière le 9 mai 2022 et en considérant la mobilisation de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** à l'unanimité d'entériner la décision de la séance ordinaire du 20 février 2023, confirmant ainsi la suspension des services éducatifs de l'école Monseigneur-Labrie de Godbout à partir de l'année scolaire 2024-2025. **TOUTEFOIS** si la clientèle de l'école Monseigneur-Labrie est de plus de 15 élèves à la période d'inscription de février 2025 et confirmée au 30 septembre 2025, les services éducatifs pourront être organisés pour l'année scolaire 2025-2026. Dans le cas contraire, l'école Monseigneur-Labrie sera fermée définitivement. **ENTRETEMPS**, la communication entre le centre de services scolaire et le « Comité Sauvons notre école » doit être maintenue, afin de connaître l'évolution des deux critères à respecter pour le maintien des services éducatifs à Godbout et les besoins en services de garde des parents concernés par la décision, soit ceux de l'école Saint-Joseph de Baie-Trinité et des écoles primaires de Baie-Comeau, le cas échéant.

CA-2023-11/03

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA ET DES COMITÉS

5.1 Rapport du président

M. Yan Bouchard souligne qu'il a apprécié la participation des membres au comité de travail d'octobre dernier. Il invite également les membres à s'inscrire aux différentes formations offertes par le ministère de l'Éducation.

5.2 Gouvernance et éthique

Il y aura une rencontre le 27 novembre 2023.

Mme Julie Bourgoing sera maintenant membre de ce comité.

5.3 Vérification

Une présentation a eu lieu avant la séance avec un vérificateur de chez Mallette, confirmant que le rapport financier 2022-2023 est conforme.

Mme Claudine Tremblay sera maintenant membre de ce comité.

5.4 Ressources humaines

M. Carl Prévèreault, président du comité, mentionne que lors de la dernière rencontre du comité des ressources humaines, les discussions étaient principalement reliées à l'organisation du travail. L'analyse du projet pilote sur l'implantation du télétravail, l'horaire variable et l'horaire comprimé est en cours. Une présentation sera faite au CA lorsque le plan global sera complété pour une approbation finale.

Mme Julie Dubé sera maintenant membre de ce comité.

6. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

6.1 Attestation de la Directrice générale

Mme Nadine Desrosiers confirme la réception d'une attestation de conformité financière et légale, dans laquelle elle certifie notamment au meilleur de sa connaissance que les documents déposés au CA reflètent fidèlement la situation financière du centre de services scolaire.

6.2 Plan d'engagement vers la réussite

Mme Nadine Desrosiers présente une augmentation du taux de diplomation au 30 juin 2023 à 77,1% sur 7 ans. Par ailleurs, l'une de nos polyvalentes se retrouve sur la liste des 100 meilleures écoles au Québec, soit la polyvalente des Berges.

6.3 Dossiers clés

Mme Nadine Desrosiers informe les membres sur les dossiers suivants :

- Les négociations nationales avec les syndicats sont toujours en cours. Les 21, 22 et 23 novembre 2023 seront des journées de grève. Nous avons une pensée pour les membres du personnel qui auront un manque à gagner avec ces journées sans travail;
- Tournée des écoles pour la présentation du PEVR : 12 écoles ont reçu ladite présentation en date d'aujourd'hui;
- Fin des vérifications de nos états financiers 2022-2023 dans la dernière semaine;
- Rencontre à venir pour l'école Leventoux au sujet des travaux majeurs qui débiteront à l'automne 2024.

7. DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 PEVR

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, souligne que nous avons trouvé une manière d'écrire les objectifs de notre Plan d'engagement vers la réussite en lien avec nos travaux et réflexions, tout en répondant aux exigences du Ministère à la suite de nos discussions.

Le résultat de ces échanges est décrit comme-ci :

L'orientation 2 devient l'orientation 1 avec les objectifs suivants :

Objectif 1 : Prévenir la démotivation du personnel et des élèves en ayant recours au référentiel sur le bien-être, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse des milieux afin de développer ou maintenir un climat de bien-être.

Indicateur : 100% des établissements en 2026-2027

Objectif 2 : Maintenir l'offre actuelle et évaluer la possibilité de bonifier les projets pédagogiques particuliers, tout en améliorant l'accès aux élèves.

Indicateur : 50% des élèves des établissements secondaires en 2026-2027

L'orientation 1 devient l'orientation 2 avec les mêmes objectifs que la première version du PEVR.

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** à l'unanimité d'accepter les changements aux orientations 1 et 2 du PEVR 23-27.

8. SERVICES ÉDUCATIFS

Pas de sujet.

9. RESSOURCES HUMAINES

Pas de sujet.

10. RESSOURCES MATÉRIELLES

Pas de sujet.

11. RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Rapport financier 2022-2023

Les états financiers ont été présentés lors d'un comité de travail qui s'est tenu préalablement à la présente séance et aucune réserve n'a été soulevée par les vérificateurs mandatés par le centre de services scolaire.

11.2 Résolution corrigeant l'autorisation de signature

Concernant la modification des signataires autorisés au régime d'emprunts du Centre de services scolaire de l'Estuaire, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de l'Estuaire a, en vertu de sa résolution numéro CA-2023-08/06 du 14 août 2023, institué un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU QUE l'Emprunteur a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place cette marge de crédit et pour réaliser les emprunts prévus à cette résolution;

ATTENDU QUE l'Emprunteur souhaite modifier la résolution précitée concernant les personnes autorisées à conclure et signer les documents requis pour effectuer les emprunts par marge de crédit au nom de l'Emprunteur;

ATTENDU QU'il y a lieu en conséquence de remplacer les 7^e et 8^e alinéas du dispositif de la résolution précitée afin de désigner les personnes autorisées;

EN CONSÉQUENCE **IL EST PROPOSÉ** par Patricia Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité :

1. QUE la résolution numéro CA-2023-08/06 du 14 août 2023, instituant un régime d'emprunts permettant au Centre de services scolaire de l'Estuaire d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement, soit modifiée par le remplacement du 7^e et 8^e alinéas du dispositif par les suivants :

« 7. QUE la directrice générale ou la directrice générale adjointe de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification, à cette convention, non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;

8. QU'en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, la directrice des Ressources financières de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge; »;

2. QUE toutes les dispositions de la résolution numéro CA-2023-08/06 du 14 août 2023, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

12. RESSOURCES INFORMATIQUES

Pas de sujet.

13. TRANSPORT SCOLAIRE

Pas de sujet.

14. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

14.1 Critères de distribution de reliquat du fonds de règlement

Considérant que la Cour supérieure a approuvé et homologué l'entente, la déclarant valide, juste, raisonnable et dans le meilleur intérêt des membres du groupe de l'action collective;

Considérant notre obligation de soumettre des critères de répartition de la somme du reliquat du fonds de règlement;

Considérant les recommandations d'un comité composé de directions d'établissements;

Considérant que nos critères visent à aider des élèves ayant des besoins financiers;

Considérant l'indice de défavorisation de chacune de nos écoles;

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Mailloux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter les critères de répartition de la somme du reliquat suivant :

Distribution de la totalité de la Somme du reliquat par école primaire et secondaire

1. Le CSS de l'Estuaire répartit la Somme du reliquat dans ses écoles primaires et secondaires selon leur indice de défavorisation en prenant en considération leur nombre d'élèves :

Nom de l'école	Montant
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (008)	1 168,70 \$
Richard (011)	3 315,71 \$
Sainte-Marie (015)	1 828,39 \$
Boisvert (019)	3 803,62 \$
Leventoux (020)	5 088,10 \$
Trudel (026)	1 985,22 \$
Monseigneur-Bélanger (027)	6 007,32 \$
Saint-Cœur-de-Marie (028)	4 764,42 \$
Bois-du-Nord (035)	5 376,70 \$
Dominique-Savio (036)	675,61 \$
Saint-Joseph (037)	879,36 \$
Marie-Immaculée (039)	1 892,28 \$
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (041)	3 196,37 \$
Saint-Luc (068)	9 314,50 \$
La Marée (078)	1 585,06 \$
Les Dunes (080)	1 619,44 \$
Serge-Bouchard (044)	15 611,23 \$
Polyvalente des Rivières (046)	8 878,27 \$
Polyvalente des Baies (058)	10 531,68 \$
Polyvalente des Berges (059)	4 696,81 \$
Monseigneur-Labrie (016)	158,51 \$
Saint-Cœur-de-Marie (Colombier)	498,23 \$
TOTAL	92 875,52 \$

et confère à ses écoles le pouvoir de redistribuer ce montant selon leur propre évaluation des besoins financiers de leurs élèves en conformité avec les critères établis par la présente résolution;

Étant entendu qu'il revient à la direction d'école de s'assurer de la conformité de cette distribution et qu'il n'y a pas lieu, au bénéfice des enfants et de leurs familles, d'administrer des preuves documentaires au soutien de cette distribution.

L'école doit décider d'utiliser sa part de la somme du reliquat de la manière suivante :

- o Offrir un repas (collation) aux élèves qui n'en ont pas;
- o Payer du matériel scolaire (magasin scolaire) pouvant être distribué en cours d'année à des élèves qui n'ont pas tout le matériel nécessaire;

Le CSS/CS demeure responsable de la conformité de la distribution de la Somme du reliquat et peut, à ce titre, demander aux écoles toute information pertinente à cet égard.

14.2 Mise à jour du plan triennal – adoption

Considérant les changements dans le système GDUNO amenant des modifications dans deux actes d'établissement;

CA-2023-11/07

Il est **PROPOSÉ** par M. Carl Prévèreault et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter les modifications du plan triennal 2022-2025.

14.3 Abrogation de la politique de traitement des plaintes

M. Maxime St-Pierre informe les membres du CA que la politique de plaintes, ainsi que les procédures de demande de révision, ont été abolies avec l'entrée en vigueur de la deuxième phase de la Loi sur le protecteur national de l'élève le 28 août dernier.

15. QUESTIONS DIVERSES

Pas de sujet.

16. AGENDA DES TRAVAUX DU CA ET DE SES COMITÉS

Comité de gouvernance et éthique le 27 novembre prochain;

Prochaine séance du CA le 15 janvier 2024;

Comité d'évaluation de la direction générale doit se fixer une date de rencontre d'ici la fin de l'année;

Mme Julie Dubé sera maintenant membre de ce comité.

17. HUIS CLOS

Non requis.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Patricia Lavoie propose la levée de la séance à 21h35.



M. Yan Bouchard
Président du conseil d'administration



Me Maxime St-Pierre
Secrétaire général par intérim